Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260902-D2026_112-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 25/08/2026 **Date d'affichage : 25/08/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 2 septembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Philippe CHAVROCHE, Anne-Lise CRUCHON, Denis FROMONT, Solène MICHENOT ; adjoints, Sébastien BUTEAU, Christelle ROUSSIER, Laurent BELLOIR, Ophélie FROTIN, Anne-Sophie FOURCROY, Emmanuelle TALIGOT, Marielle GARCIA, Anthony GACHES, Mathieu JOHAN ; conseillers

Était absent excusé : Yves LOUVEL (donne pouvoir à Philippe CHAVROCHE)

Secrétaire de séance : Solène MICHENOT

35/330/112/2026
3- Objet : Marché salle de sports : validation missions CT et SPS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu la nécessité de reconstruire la salle de sports communale en raison d'un incendie survenu le 29 Juillet 2025

Vu la délibération n°35/330/67/2026 en date du 11 mai 2026 autorisant le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la salle des sports

Vu la délibération n°35/330/104/2026 en date du 20 Juillet 2026 validant le choix du maître d'œuvre

Monsieur Philippe CHAVROCHE ; 1er adjoint en charge des travaux, propose les différents devis reçus pour les missions de Contrôle Technique (CT) et de Sécurité Prévention Santé (SPS) pour le chantier de reconstruction de la salle de sports.

Offres reçues pour la mission CT :

- Bureau Veritas

Missions de base : Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments et équipements indissociables, mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH, Mission HAND relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
Montant HT : 6 990 €

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260902-D2026_112-DE

+ Attestation accessibilité handicapés : 450 € HT
+ RE2020 attestation de prise en compte des exigences de performances énergétiques et environnementales : 1 200 € HT
+ Vérification des installations électriques : 380 € HT
+ Consuel : 320 € HT

Montant total : 9 340 € HT

- SOCOTEC

Missions de base : Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments et équipements indissociables, mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH, Mission HAND relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
Montant HT : 7 360 €

+ Attestation accessibilité handicapés : 350 € HT
+ RE2020 attestation de prise en compte des exigences de performances énergétiques et environnementales : 400 € HT
+ Vérification des installations électriques : 500 € HT
+ Consuel : 350 € HT

Montant total : 8 960 € HT

- APAVE

Missions de base : Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments et équipements indissociables, mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH, Mission HAND relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
Montant HT : 11 500 €

+ Attestation accessibilité handicapés : 250 € HT
+ Vérification des installations électriques : 750 € HT
+ RE2020 attestation de prise en compte des exigences de performances énergétiques et environnementales : 900 € HT
+ Consuel : 350 € HT

Montant total : 13 750 € HT

Offres reçues pour la mission SPS :

- Bureau Veritas

Missions de base : Mission de coordination sécurité santé sur les chantiers de bâtiment
Montant HT : 4 090 € HT

- SOCOTEC

Missions de base : Mission de coordination sécurité santé sur les chantiers de bâtiment
Montant HT : 5 400 € HT

- APAVE

Missions de base : Mission de coordination sécurité santé sur les chantiers de bâtiment
Montant HT : 5 600 € HT

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260902-D2026_112-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
- **ACCEPTE** la mission CT proposée par SOCOTEC pour un montant de 8 960 € HT
- **ACCEPTE** la mission SPS proposée par BUREAU VERITAS pour un montant de 4 090 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 03.09.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE

MAIRIE DE TAILLIS (ILLE et VILAINE)